ROGNAC
CŒUR DE TERRITOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

SUP PT1 – PT2 Servitudes transmission radioélectriques

SUP PT3 – Servitudes relatives aux communications téléphoniques

Echelle : 1 / 7000

Historique de l'élaboration du PLU :

Mis en révision le----------27 Juin 2013

PADD débattu le---------- 23 Juin 2016

Document arrêté le--- 17 Novembre 2016

Document approuvé le ------- 30 Juin 2017

Cyclades
CYCLADES
Espace Valette
735 Rue du Lieutenant Parayre
13 858 AIX-EN-PROVENCE

NATURALIA
NATURALIA - AGENCE Rhône-Provence
Site Agropac
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 AVIGNON

N

0 125 250 500 Mètres

Légende

- Bâti
- Limite communale
- Objets surfaciques divers
- Parcelle
- PT1 - Servitudes transmissions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- PT3 - Réseau des lignes de télécommunications

Sources : Cadastre 2016©, Droit de l'Etat réservé
SNIA, Marine Nationale, France Télécom, 2013